



CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus du conseil sont consultables sur le site Internet et sur les panneaux d'affichage.

CALENDRIER

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS**

Jusqu'à nouvel ordre :

**Toutes les manifestations
sont annulées.**

CEREMONIE DU 8 MAI

En cette période de confinement, la cérémonie avec du public ne peut pas avoir lieu.

Un simple moment de recueillement avec dépôt de gerbe sera organisé avec le maire et un adjoint.

COMMUNIQUES

INFORMATIONS COVID-19

La mairie, son personnel et les élus municipaux mettent tout en œuvre pour vous informer et vous accompagner dans cette période difficile.

La situation évoluant rapidement, il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de la commune www.mairie-fleurieusursaone.fr mis à jour quotidiennement.

Pour vous protéger et protéger les autres
« **RESTEZ CHEZ VOUS** »

OUVERTURE MAIRIE

Jusqu'à la fin du confinement, la mairie s'organise pour assurer la continuité des services et faciliter vos démarches à distance.

Ainsi l'accueil du public est fermé mais disponible par téléphone de 8h00 à 12h00 ou par e-mail.

Téléphone : 04.78.91.25.34

Mail : mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr

PERSONNES EN DIFFICULTES

**Personnes âgées, fragiles et isolées,
la mairie reste à votre écoute.**

Dans cette période difficile, nous invitons les personnes qui ont des difficultés (besoins de première nécessité, courses alimentaires, pharmacie...) à se manifester auprès de l'accueil de la mairie par téléphone 04.78.91.25.34.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles qui ont eu ou ont **16 ans en Mars, Avril et Mai 2020** doivent se faire recenser en mairie, dès la sortie de confinement.

Venir avec livret de famille, carte d'identité **et** justificatif de domicile.

RESTOS DU COEUR

Les Restos du Cœur de Neuville sur Saône ont repris les distributions alimentaires les mardis de 13h30 à 18h00 et les vendredis de 13h30 à 16h00.

Compte tenu de la lutte contre l'épidémie, nous recevons les familles souhaitant s'inscrire, le jeudi après-midi, uniquement sur rendez-vous au 04.72.08.95.87 (laisser un message).

BLEUET DE FRANCE

La collecte du 8 mai 2020 sur la voie publique est compromise.

Pourtant les ressortissants âgés de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et principalement ceux résidants dans les EHPAD ont plus que jamais besoin de l'aide de l'œuvre nationale du Bleuets de France.

Aussi l'Office national a lancé une cagnotte en ligne sur le site internet du Bleuets afin d'apporter une aide matérielle concrète pour lutter contre l'isolement de nos anciens :

<https://www.onac-vg.fr/nos-projets/covid-19-soutenir-les-residents-des-ehpad>

BIBLIOTHÈQUE

Pendant la durée du confinement, la Métropole de Lyon offre gratuitement l'accès à sa bibliothèque numérique aux habitants des communes de moins de 12 000 habitants. Vous y trouverez :

- Des journaux et revues en ligne,
- Des contes et de la musique pour les enfants,
- De la musique en streaming,
- De l'auto-formation avec des cours et tutos dans de nombreux domaines (langues, informatique, santé et bien-être).

Pour vous inscrire gratuitement et accéder à cette offre, rendez-vous sur la **page de la bibliothèque numérique de la Métropole de Lyon** :

<https://www.bm-lyon.fr/les-offres-numeriques-de-la-bibliotheque/la-bibliotheque-numerique-de-la-metropole-de-lyon>

Après création de votre compte, il ne faudra pas sélectionner Fleurieu mais **accès temporaire**.

TONDEUSES ET ENGINS BRUYANTS

(extrait de l'arrêté préfectoral 99-1667)

Les travaux de bricolage ou jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent être effectués les :

- Jours ouvrables de : 8h30/12h et de 14h30/19h30
- Samedis de : 9h/12h et de 15h/19h
- Dimanches et jours fériés de 10h/12h

EVITER LES BAGARRES DE CHIENS

De nombreuses altercations entre chiens nous ont été signalées. Souvent mineures, elles peuvent parfois avoir de graves conséquences (blessures, mise en responsabilité des propriétaires, etc..).



Pour éviter ces désagréments, nous vous invitons à tenir vos animaux

en laisse pendant vos ballades dans les rues et sur les chemins de la commune.

Plusieurs sites, donc celui de la SPA, expliquent les raisons de ce comportement agressif et les moyens d'y remédier (dressage, étude comportementaliste, ...).

ADAPTATION DU RESEAU TCL

Depuis le début de l'épidémie Covid-19 et des mesures de protection sanitaire, le réseau TCL adapte son organisation pour garantir au mieux la continuité de service.

Plus d'informations sur vos lignes sur :

<https://www.tcl.fr/covid-19-offre-tcl-a-partir-du-lundi-30-mars>

Les agences TCL sont fermées mais le service client est maintenu via **Allô TCL** au 04.26.10.12.12 (prix d'un appel local) entre 7h et 21h du lundi au dimanche inclus.

MOUSTIQUE

Il est possible de signaler tout point d'eau stagnante pouvant servir de lieu de prolifération pour les moustiques, en allant sur le site de l'E.I.D :

www.eid-rhonealpes.com

BRULAGE DES VEGETAUX

Peut-on faire brûler des végétaux ?

NON, selon l'arrêté inter préfectoral du 01 décembre 2014. Les déchets verts doivent être compostés sur place ou déposés en déchetterie.



COLLECTE exceptionnelle VEGETAUX

Point de collecte pour végétaux à Fontaines-St-Martin, Esplanade Charles de Gaulle (vers le 145 rue des Prolières), les **28, 29, 30 avril et 4, 5, 6, 7 mai** de 9h30 à 17h00. ATTENTION risque d'attente longue.

Présenter obligatoirement :

- Attestation de sortie cochée à la ligne "achats ..."
- Justificatif de domicile à Fleurieu (facture)
- Carte de grise du véhicule (VL et VU moins 2 tonnes)

DECHETERIE

Réouverture de la déchetterie de Genay le 11 mai.

COLLECTE POUBELLES

JOURS FERIES

La collecte du bac vert du **Judi 21 mai** (Ascension) ne sera pas effectuée (jamais de jour de substitution pour la collecte du tri).

GESTION EFFICACE ET SÉCURISÉE DES DÉCHETS

Depuis le début de la période de confinement, les services de la collecte assurent leur mission sur la totalité du territoire des 59 communes de la Métropole.

Les agents de la Métropole et de ses prestataires se mobilisent pour garder le territoire propre, il faut que les habitants respectent leur travail en suivant quelques consignes :

- Pour les déchets électriques et électroniques : Piles, batteries, ampoules...

Il est demandé aux habitants de **ne pas déposer** ces appareils et ces objets à recycler dans les points de collectes prévus **en grande surface**. Il est conseillé de les stocker et surtout de ne pas les jeter dans le bac à ordures ménagères, ni les déposer sur le trottoir pour éviter tout risque de pollution.

- Les mouchoirs en papiers.

Comme tous les déchets d'hygiène, ils doivent être jetés en **double sacs fermés** dans le bac d'ordures ménagères. **Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans le bac de tri.**

Rappel :

Il est interdit de jeter avec les ordures ménagères, les gravats ou les déchets verts. Les conserver chez soi et attendre la réouverture des déchèteries.

Ne rien déposer au sol à côté des bacs sur la voie publique. Par ailleurs, il est toujours interdit de déposer des encombrants sur la voie publique.

PYRALE DU BUIS

Surveillez vos buis

Des traitements biologiques existent. Renseignez-vous en jardinerie.

Infos : www.fredonra.com/collectivites/pyrale-du-buis

BROCANTE

La brocante du 17 mai est annulée. L'organisateur regarde, s'il sera possible, sous certaines conditions, de la reporter à l'automne.

ERRATUM – GEL HYDROALCOOLIQUE

La société ATC a donné de la solution hydroalcoolique à la commune pour l'usage du personnel communal.

Concernant la boulangerie et le bar-tabac, ils se sont approvisionnés à leurs frais.

RESTRICTION USAGE DE L'EAU

Le département est déjà sous surveillance des niveaux d'eau. Evitons la pénurie en limitant certains usages :

